



# Sécurité en eau et résilience climatique au Cameroun : la nécessité d'une approche transformatrice de genre

## I. Contexte

Les stratégies, plans et investissements qui promeuvent une gestion cohérente des ressources en eau sont un moyen rentable de fournir des avantages immédiats en termes de développement, tout en renforçant la résilience au changement climatique à plus long terme[1]. L'eau est au cœur même des objectifs de développement dans la plupart des secteurs – santé, énergie, agriculture environnement, protection sociale, entre autres, mais le Cameroun comme la plupart des pays africains est loin d'avoir atteint la sécurité en eau. La promotion de la sécurité en eau et d'un développement résilient au changement climatique renforcent les actions des objectifs de Rio+20 et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Toutefois, l'inégalité de genre représente l'une des principales menaces pour le développement durable. Elle perturbe l'accès, l'utilisation et le contrôle de tout un ensemble de ressources, et entrave le respect des obligations en matière de droits humains. Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant, tel que recommandé par le principe 3 de Dublin (Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.)

Il y a lieu de rappeler que, le Partenariat Mondial de l'Eau créé en 1996 vise la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en eau, contribuant ainsi à la réduction des inégalités entre les sexes (ODD 5). C'est dans cette optique que l'Unité de Coordination Africaine du Global Water Partnership (GWP) et ses partenaires ont élaboré le Programme Water, Climate, Development and Gender Program (AIP WACDEP-G), dont l'objectif est de réaliser l'égalité des sexes dans la planification et le développement des investissements résilients au climat dans le secteur de l'eau. Pour faciliter la mise en œuvre efficace des activités et atteindre les résultats du programme WACDEP-G, des études ont été menées au niveau national qui ont permis de produire des données quantitatives et qualitatives fiables désagrégées reflétant les situations spécifiques réelles des femmes au niveau individuel, relationnel et structurel en matière d'accès et de contrôle de la ressource en eau.

*En dépit des progrès liés à la modernisation du cadre normatif de promotion et de protection des droits des femmes, les discriminations entre filles et garçons restent un obstacle majeur au développement humain du Cameroun. L'Indice d'Inégalité de Genre est de 0,560 et le pays occupe la 141ème position parmi les 162 pays dans l'indice 2019.[2]. Pour inverser ces tendances, conformément aux orientations des ODD, dont l'un des principes est de « ne laisser personne de côté », la SND30 s'est fixée des orientations stratégiques parmi lesquelles la poursuite du renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme en droite ligne de la politique nationale genre du Cameroun en cours d'actualisation. En particulier, elle entend promouvoir les questions liées au genre et d'accès à l'eau potable contribuant directement aux ODD 5 et 6.*

[1] AMCOW, 2013.

[2] [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/fr/CMR.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/CMR.pdf)

## II. Quelques faits marquants sur les inégalités de genre au Cameroun

- Au Cameroun, 32,8% des ménages dirigés par les femmes vivent sous le seuil de pauvreté sur une moyenne nationale de 37,5%[3] ;
- Elles consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine aux travaux domestiques non rémunérés et sont à 79,2% en situation de sous-emploi ;
- Elles sont seulement 3% propriétaires d'une maison sans titre foncier et 1,6% sont propriétaires d'un titre foncier en leur nom[4] ;
- Dans la majorité des ménages (45 %[5]), les femmes adultes vont habituellement chercher de l'eau, lorsque la source d'eau potable ne se trouve pas sur les lieux. Les hommes adultes ne vont en chercher que dans 30% des cas[6];
- Le taux de représentation féminine reste ostensiblement en deçà des normes conventionnelles, notamment les 30% de Beijing, et les 50% de l'Union Africaine et des Nations Unies, quand ils n'affichent pas un score vierge.

### Messages clés

1. Les politiques actuelles ne traitent pas de manière adéquate des problèmes liés à la sécurité en eau et à la résilience climatique dans une perspective de genre.
2. Le fait de ne pas reconnaître ou de traiter les impacts disproportionnés de l'eau et du climat sur les femmes limite les efforts en faveur de l'égalité des sexes au Cameroun.
3. Les inégalités entre les sexes profondément ancrées doivent être abordées en examinant et en modifiant les politiques dans une optique de transformation du genre.
4. Les processus d'examen des politiques devraient impliquer un large éventail de parties prenantes pour être inclusifs.

## III. Que montrent les résultats des études réalisées par WACDEP-G ?

La première étude, relative aux « **Dynamiques sociales d'accès et de contrôle des ressources en eau et des terres dans les sociétés matrilineaires et patrilinéaires au Cameroun: le Mayo Tsanaga, le Logone et Chari, le Boyo et Bui** », fait apparaître que les valeurs, les normes, les pratiques socioculturelles, et les croyances, socialement et culturellement construits autour de l'accès et du contrôle des ressources en eau et en terre, confinent les femmes à un rôle de second plan, sans véritable pouvoir de décision dans l'ensemble des communautés cibles de cette étude.

Ainsi, dans les **sociétés matrilineaires, les sociétés patrilinéaires et les communautés mixtes cibles de l'étude**, les principales dynamiques socioculturelles aveugles en matière de genre sont entre autres :

- Une distribution des rôles sociaux désavantageuse pour les femmes en matière d'approvisionnement en eau pour le ménage ;
- Les modes d'accès et de gestion du foncier sont encore tributaires d'une logique coutumière et patriarcale : 74,4% d'hommes sont propriétaires fonciers contre tout juste 39,6% de femmes ;
- Les crises sécuritaires et la pression démographique sur les ressources hydrauliques et foncières (les femmes sont les premières victimes dans la mesure où elles doivent fournir encore plus d'efforts pour trouver et ramener de l'eau dans le ménage ; l'augmentation de son temps de travail non productif, les risques de violence, etc sont autant d'écueils auxquelles elles se retrouvent exposées) ;
- Un faible pouvoir de décision des femmes sur les questions foncières et agricoles au niveau du ménage (fondée sur l'idée que la femme est un bien appartenant à l'homme).



Force est de constater qu'en sus des normes socioculturelles propres à chaque organisation sociale prises en compte, les dynamiques favorables à la pérennisation des inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des ressources en eau et des terres sont également entretenues par les cadres législatifs, et les documents de politiques qui encadrent les sous-secteurs de l'eau et du foncier.

[3] INS, ECAM 4 2014

[4] Annuaire Statistiques du MINDCAF 2015

[5] INS, MICS 2014

[6] (MINPROFF, 2020)

C'est ainsi que la deuxième étude a cartographié les barrières normatives formelles et informelles et les pratiques sociales qui sont des freins à l'égalité des sexes dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement dans le secteur de l'eau et du climat. Elle a identifié les inégalités entre les sexes et les relations de pouvoir ancrées dans les politiques nationales et régionales, dans le but d'obtenir les politiques qui favorisent l'intégration de la dimension de genre dans les programmes de sécurité de l'eau et de résilience au climat.

En effet, plusieurs instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs à l'égalité de genre dans les secteurs de l'eau et du climat sont soit neutres du point de vue de l'égalité de genre ou, dans les meilleurs des cas, comprennent de brèves mentions de cette thématique. Seuls quelques instruments internationaux sont sensibles au genre et quelques textes nationaux au rang desquels : la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), la Politique Nationale Genre du Cameroun en cours de révision, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun (PNACC), qui sont sensibles au genre.

Au niveau informel, ce sont les barrières idéologiques (les croyances, telles que celles qui réservent aux hommes les toilettes, lorsqu'elles sont externes, alors que les femmes se livrent à la défécation en plein air parce qu'un « trou ne regarde pas un autre trou »), les mécanismes d'accès et de disponibilité des services d'eau, la division traditionnelle du travail dans la société, l'exclusion des femmes des sphères de décision et les problèmes de gouvernance constituent les barrières informelles à l'égalité de genre dans les secteurs de l'eau et du climat.

#### IV. Pourquoi une approche transformatrice de genre est-elle nécessaire dans les secteurs de l'eau et du climat ?

Les approches transformatrices de genre vont au-delà des « symptômes » de l'inégalité de genre pour s'attaquer aux normes sociales, aux attitudes, aux comportements et aux systèmes sociaux qui sous-tendent et renforcent l'inégalité. Le contenu vise à promouvoir l'égalité entre les sexes par la transformation et la redéfinition des normes sociales, des rôles sociaux et des relations de pouvoir entre sexes, ce qui créera une relation plus équitable et plus égalitaire entre les femmes et les hommes.

Comprendre comment ces inégalités entre les sexes se manifestent dans les politiques est crucial pour les décideurs et les parties prenantes. Les politiques sont un outil clé dans l'arsenal d'un Gouvernement pour indiquer les priorités nationales et guider les projets de développement.

En dehors du PNACC, la majorité des documents de politique sur l'eau, le climat et les ressources naturelles au Cameroun sont, au mieux, aveugles ou neutres en matière de genre. Cela signifie qu'en ne considérant pas le genre comme un facteur, ces politiques peuvent nuire à la promotion de l'égalité des genres. Même si ces politiques soulignent l'importance de la sécurité en eau et de la résilience climatique, elles ne contiennent aucune stratégie pour intégrer le genre dans leurs activités. Il n'y a pas de plans de mise en œuvre sexospécifiques, pas de données ventilées par sexe et les politiques ne tiennent pas compte des pratiques préjudiciables au genre qui favorisent les inégalités. Ainsi, l'exclusion des femmes et des filles des politiques a un impact significatif sur leur vie quotidienne. Le fait de ne pas reconnaître ou de traiter les impacts disproportionnés de l'eau et du climat sur les femmes limite les efforts en faveur de l'égalité des sexes au Cameroun.

Le tableau ci-après présente la catégorisation et les caractéristiques liées au genre, issues de l'analyse de certains documents de politique au Cameroun.

Catégorie	Caractéristiques	Catégorisation des documents de politiques analysés du Cameroun
Transformateur de genre	S'attaque aux causes sous-jacentes des inégalités fondées sur le genre ; transforme les normes, les rôles et les relations de genre néfastes	Aucune politique qualifiée pour cette catégorie
Sensibilise au genre	Reconnaît les différences entre les sexes mais ne s'attaque pas aux inégalités entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun ;</li> <li>Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 ;</li> <li>La Stratégie Nationale de Promotion de l'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement en milieu scolaire au Cameroun, etc ;</li> </ul>
Neutre en matière de genre	Efforts vagues, erratiques ou minimes pour lutter contre les inégalités entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification du Cameroun (PAN/LCD) ;</li> <li>Le Plan d'Action National de la Gestion des Ressources en Eau (PANGIRE)</li> </ul>
Aveugle au Genre / Inégalité	Aucune tentative de lutte contre les inégalités sur le genre et perpétue probablement ces inégalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Loi n° 98-005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau au Cameroun</li> </ul>

#### V. Défis à relever

**CHANGER LES RELATIONS** : Transformer les relations de pouvoir existantes entre les hommes et les femmes pour les rendre plus égalitaires

**TRANSFORMER LES STRUCTURES** : Soutenir la transformation des normes sociales, des coutumes, des valeurs et des pratiques discriminatoires (relevant du cadre informel), ainsi que des lois, des politiques, des procédures et des services (relevant du cadre formel)

**LÉGIFÉRER** : Réviser les politiques existantes en matière d'Eau et de Climat pour y inclure des mesures genre transformatrice qui non seulement reconnaissent les inégalités systématiques entre les hommes et les femmes mais s'attaquent aussi aux causes profondes de ces inégalités.

## VI.Recommandations

L'entrée en vigueur de la SND30 impose au Cameroun une révision quand ils existent, et une élaboration ou ils n'existent pas, des cadres normatifs et documents de politiques relatifs à l'offre et à la demande en eau et à l'accès à la propriété foncière. Ainsi, le développement institutionnel de l'approche transformatrice de genre participe à la mise en œuvre transversale des ODD 3 (Accès à la santé), ODD 5 (Egalité entre les sexes) et l'ODD 6 (Accès à l'eau salubre et à l'assainissement). Par conséquent, il est recommandé :

### Au Ministère de l'Eau et de l'Énergie :

- Réviser les politiques existantes en matière d'eau afin d'inclure des approches transformatrices de genre qui non seulement reconnaissent les inégalités systématiques entre les hommes et les femmes mais qui s'attaquent aux causes profondes de ces inégalités ;
- Appliquer les textes existants.

### Au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières :

- Réviser les politiques existantes en matière d'accès à la propriété foncière afin d'inclure des approches transformatrices de genre qui non seulement reconnaissent les inégalités systématiques entre les hommes et les femmes mais qui s'attaquent aux causes profondes de ces inégalités.
- Renforcer l'accès des femmes à la terre par la concrétisation de la volonté de justice sociale exprimée par le Gouvernement, en adoptant un code foncier et domanial genre sensible.

### Au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille :

- Mettre en place les dispositifs institutionnels et juridiques nécessaires pour mieux intégrer le genre dans les politiques publiques, notamment par la préparation et l'adoption d'une loi-cadre pour l'égalité réelle femmes-hommes au Cameroun ;
- Faire appel à des experts pour produire des manuels destinés à guider l'élaboration de politiques de transformation de l'égalité des sexes.

### Au Ministère des Finances :

- Renforcer la prise en compte du genre dans les plans et budgets nationaux par l'élaboration/finalisation de la stratégie et son application effective dans les ministères pilote pour la préparation de la Loi de finances (prise en compte de la PBSG dans les budgets-programmes et élaboration du Rapport Genre).

### Au Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire :

- Renforcer la prise en compte du genre dans les processus de planification et de budgétisation du développement au niveau local (s'assurer que les Plans Communaux de Développement y compris les budgets y afférents sont genres sensibles. Cette démarche passe par l'intégration de cette perspective dans tout le cycle de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation).

### Au Ministère de la Décentralisation et Développement Local:

- Renforcer la prise en compte du genre aux niveaux communal et régional à travers l'alignement des Plans Communaux de Développement aux cadres stratégiques nationaux sensibles et transformateurs du genre et la traduction budgétaire de l'égalité de genre en matière d'accès à l'eau et à la terre dans les cadres de dépenses à Moyen Termes des Collectivités Territoriales Décentralisées.

### Assemblée Nationale/ Sénat :

- Poursuivre le processus de ratification des principaux instruments protégeant les femmes.

### Au WACDEP-G :

- Former les praticiens à tous les niveaux en proposant des formations régulières sur les approches transformatrices de genre aux décideurs politiques et autres parties prenantes dans les secteurs du genre, de l'eau et du changement climatique.
- Organiser des formations sur les approches transformatrices de genre.